



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 37

Mis en ligne le : 02/04/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. GACHET - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme CZURKA à M. MONDOLONI
M. MERSALI à M. SAHRAOUI
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ
M. DE SOUZA à M. GARDIOL
Mme CHAUVIN à Mme NERSESSIAN
Mme SAHUN à M. BOCCIA

Absents :

M. BORELLI - M. ALLIOTTE

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL

N° Acte : 7.1

Délibération n°24-46

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération n°23-177 du 14 décembre 2023

Considérant que la ville a instauré une gestion pluriannuelle pour certaines opérations d'équipement, il convient aujourd'hui d'actualiser les montants des autorisations de programme existantes ainsi que leurs crédits de paiement.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les membres du conseil municipal sont informés de l'actualisation des autorisations de programme suivantes :

Programme n°0011 Projet de Rénovation Urbaine 2 :

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP révisé	Réalisé CP antérieurs	Prévu CP 2024	Prévisionnel CP 2025	Reste à financer
178	Protocole de préfiguration	88 596.00€	88 596.00€	A clôturer		
179	GS les Pins	21 592 661.64€	12 392 661.64€	9 200 000.00€	0.00€	0.00€
TOTAL DEPENSES		21 681 257.64€	12 481 257.64€	9 200 000.00€	0.00€	0.00€
178	Subventions protocole de préfiguration	0.00€	0.00€	A clôturer		
179	Subvention GS les Pins	26 565.00€	26 565.00€	A clôturer		
TOTAL RECETTES		26 565.00€	26 565.00€			

Il est précisé que l'AP protocole de préfiguration imputée sur l'opération 178 est clôturée ; ainsi que l'AP Subvention GS les Pins imputée sur l'opération 179.

Programme n°0010 Aménagement des Bords de l'Etang : (171DISCO)

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP	Réalisé CP antérieurs	Prévu CP 2024	Prévisionnel CP 2025	Reste à financer
171	GS Anne Sylvestre	12 070 683.02€	AP : 10 770 683.02€ Hors AP : 735 547.87€	1 300 000.00€	0.00€	0.00 €
TOTAL DEPENSES		12 070 683.02€	11 506 230.89€	1 300 000.00€	0.00€	0.00€
171	Subventions GS Anne Sylvestre	4 067 538.44€	2 502 622.05€	1 564 916.39€	0.00€	0.00€
TOTAL RECETTES		4 067 538.44€	2 502 622.05€	1 564 916.39€	0.00€	0.00€

Programme n°000190 Grand parc urbain :

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP	Réalisé CP antérieurs	Prévisionnel CP 2024	Prévisionnel CP 2025	Prévisionnel CP 2026
------------------	-------------------	------------	-----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

190	Grand parc urbain	4 500 000.00€	0.00€	84 000.00€	2 000 000.00€	2 416 000.00€
TOTAL DEPENSES		4 500 000.00€	0.00€	84 000.00€	2 000 000.00€	2 416 000.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme et la clôture de l'autorisation de programme "protocole de préfiguration" du PRU 2, comme prévu dans les tableaux ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 02/04/2024

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. SAHRAOUI



C. LANZARONE

